

Devenir étudiant

Couverture sociale, logement, bourses, transports...



La couverture sociale

Le régime général, obligatoire pour tous

- ▶ Tous les **nouveaux étudiants** sont rattachés au **régime général de la Sécurité Sociale**.
- ▶ Il n'y a donc pas de cotisation à régler pour être affilié.

Le régime complémentaire, facultatif mais fortement recommandé

- ▶ Pour un meilleur remboursement des soins, il est fortement recommandé de s'affilier à une **mutuelle**
 - L'étudiant peut continuer à être rattaché à celle des parents
 - L'étudiant peut souscrire un contrat auprès de n'importe quelle autre mutuelle.
 - L'étudiant peut ouvrir droit à la Complémentaire Santé Solidaire (en fonction de ses revenus)
- ▶ **le pass mutuelle étudiant** est une aide de la Région Occitanie pour favoriser l'accès aux soins. Destiné aux **étudiants boursiers jusqu'à l'échelon 4**, ce dispositif permet d'accéder à une complémentaire santé.



Les bourses sur critères sociaux

- ▶ Gérées par le **CROUS** (service qui accompagne tous les étudiants)
- ▶ Destinées principalement aux étudiants issus des **milieux modestes**
- ▶ La demande se fait à l'aide du **Dossier Social Etudiant**
 - Entre mi mars et fin mai
 - Par internet sur messervices.etudiant.gouv.fr
- ▶ Le **calcul** de la bourse repose sur les revenus 2024 des parents (ANI établi en 2025) , le nombre d'enfants à charge et l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et la situation de handicap éventuelle.
- ▶ Le **montant annuel** des bourses (2025/2026) varie entre 1454€ (échelon 0 bis) et 6335€ (échelon 7).
- ▶ Le **versement** des bourses se fait mensuellement. Il est réparti en 10 mensualités, de septembre à juin.
- ▶ Les bourses sont **attribuées pour l'année universitaire**; la demande doit être renouvelée chaque année.

N.B. L'**Aide au Mérite** est un complément à la bourse sur critères sociaux pour les étudiants les plus méritants (mention TB au baccalauréat). Elle s'élève à 900€ pour l'année universitaire et est versée en 9 mensualités. Elle est versée maximum 3 ans.

Trouver un logement

Logements universitaires

- ▶ Le **Crous** de Toulouse–Occitanie dispose de **11 100 logements** dans l'académie répartis dans 40 résidences universitaires dont 30 dans l'agglomération toulousaine.
- ▶ Les **demandes** de logements CROUS se font **via le Dossier Social Etudiant**. Dans le DSE, au moment de la demande de bourses, cocher la case: « j'ai l'intention de demander un logement »
- ▶ L'**attribution** se fait en deux phases:
 - * une affectation initiale à compter de début mai: Après avoir saisi son DSE, choisir un ou plusieurs logements sur le site dédié (plusieurs vœux possibles). Il y a 4 tours d'affectation; vous serez avertis par sms et mail de l'attribution du logement. Après chaque tour, possibilité de modifier ses vœux pour les ajuster aux résultats d'orientation. Si les demandes de logement ne sont pas satisfaites, pour participer au tour suivant, il est nécessaire de valider à nouveau la « panier » de vœux. Si un logement vous est attribué, vous devez confirmer votre choix dans les 48H en payant 70€ de frais de réservation (qui seront déduits du 1^{er} loyer).
 - * une affectation complémentaire: à partir du mois de juillet: tous les étudiants peuvent consulter les offres de logements restant disponibles et réserver immédiatement. De nouvelles offres sont mises en ligne tout au long de l'été, il n'y a pas de liste d'attente.



Parc locatif privé

- ▶ **Locaviz**: centrale de logements privés gérée par le CROUS qui référence des offres de logement de particuliers
- ▶ On peut trouver son logement avec les **agences immobilières** (frais d'agence à prévoir) ou auprès de **propriétaires directement** (petites annonces, leboncoin..)
- ▶ Colocations: Lacartedescolocs, Appartager...



Les aides pour le logement

Il existe des aides pour faire face au paiement du loyer, au versement du dépôt de garantie et à la caution locative.

▶ Aides au paiement du loyer

La [Caisse Allocations Familiales \(CAF\)](#) peut attribuer une aide au logement (**APL** ou **ALS**). Le montant de cette aide est variable selon le type d'habitation (résidence universitaire, location, colocation, foyer), le montant du loyer et les ressources de l'étudiant. La demande se fait en ligne: « caf.fr ». **Attention: l'allocation logement de l'étudiant ne se cumule pas avec les allocations familiales perçues par ses parents**

▶ Aide au dépôt de garantie (« caution »): avance Loca-Pass proposée par Action Logement

La garantie "**Loca-pass**" permet aux étudiants de bénéficier d'une avance pour le règlement du dépôt de garantie, sans intérêt ni frais de dossier, et de le rembourser petit à petit.

▶ Aide à la caution locative: VISALE (proposée par Action Logement)

Visale offre aux étudiants de 18 à 30 ans, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tous types de logement. En cas d'impayés de loyers, l'Etat se porte garant pour vous

▪ **Autres aides:** Le [Conseil Départemental 09](#) peut aider les étudiants ariègeois boursiers et logés en cité universitaire à Toulouse et Tarbes. Les [municipalités](#) peuvent aussi proposer des aides.



Les aides aux transports

- ▶ SNCF: abonnements divers (www.ter-sncf.com).
- ▶ **Transports en commun**: réductions pour les étudiants selon la ville.
A Toulouse, abonnement TISSEO pour les étudiants:
- ▶ **Vel'O Toulouse**: abonnement mensuel
- ▶ Penser au **covoiturage** pour les trajets domicile familial/ lieu d'études...



Autres aides

- ▶ Des **aides spécifiques** ponctuelles peuvent être attribuées par le CROUS pour des difficultés financières graves et exceptionnelles. Prendre contact avec le service social du CROUS; plus d'infos sur www.crous-toulouse.fr / les aides
- Aides à la **mobilité pour des études à l'étranger**: allocation erasmus / aide à la mobilité internationale
- ▶ La **restauration** : les tarifs des repas en restaurants CROUS sont subventionnés par l'Etat. Le prix du repas est de 1,00€ pour les étudiants boursiers et 3,20€ pour les non boursiers. A compter du 1^{er} mai 2026 tous les étudiants devraient pouvoir bénéficier du repas à 1€.
- Le **Pass Sport** est une aide sportive de 70€ pour aider les étudiants boursiers pour l'inscription dans un club sportif

CVEC

Contribution de Vie Etudiante et de Campus

- ▶ S'en acquitter est obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur
- ▶ Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'études et à la dynamisation de la vie de campus
- ▶ Deux manières de s'acquitter de cette obligation:
 - En la payant car on y est assujetti; son montant est de 103€
 - En étant exonéré (étudiants boursiers par exemple); dans ce cas, on n'a rien à payer.
- ▶ L'acquittement de la CVEC s'effectue en ligne